

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, lundi 7 Septembre, à 20 h 30, les membres du conseil municipal, dûment convoqué, se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain VERNISSE, Maire.

PRESENTS Messieurs A. VERNISSE – N. DUBOIS – D.QUEZET – S. DEBOUDARD – S. GUYOT.
Mesdames R. POUPELIN – D. DEVAUX – M.L. BISCHOFF – O. TIERSONNIER – V. BONNEMOY.
Excusé : P. BLASQUEZ.

Monsieur Le Maire fait observer une minute de silence en hommage à Mr Jacques PILLOT, décédé le 28 Août 2015.

TRAVAUX VOIRIE

Après avoir réalisé un état des chemins communaux, la commission a décidé de retenir, pour réaliser des travaux en priorité « Le chemin VC1 de La Décampe et le VC3 chemin des Dallins.

Avec l'aide technique de l'ATDA, une consultation pour un marché de travaux en procédure adaptée est réalisée. Ce marché sera décomposé en deux tranches :

**Tranche ferme : VC1 Chemin de la Décampe 1^{ère} partie
VC3 Chemin des Dallins 1^{ère} partie.**

Qui sera réalisée en 2015

Tranche conditionnelle : VC1 Chemin de la Décampe 2^{ème} partie.

Qui est prévue en 2016

Trois entreprises ont remis une offre. Après analyse des offres, le classement est le suivant :

Ets BOUHET	Total note pondérée	9,6 / 10	prix total	57 398,64 € TTC
Ets EIFFAGE	Total note pondérée	9,4 / 10	prix total	63 974,40 € TTC
Ets COLAS	Total noté pondérée	9,3 / 10	prix total	64 479,60 € TTC

Les membres du conseil, à l'unanimité ont décidé de retenir l'offre de l'Ets BOUHET pour un montant de 39 401,64 € TTC pour la tranche ferme, 17 997,00 € TTC pour la tranche conditionnelle, soit un total de 57 398,64 € TTC.

DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT

Lors de précédentes réunions, il avait été décidé d'élaborer un schéma directeur d'assainissement concernant les stations du Bourg et de Floret.

Quatre bureaux d'études ont été sollicités pour réaliser un diagnostic préliminaire, et tous ont fournis une offre. Après analyse des offres avec l'aide du BDQE, celles-ci sont au-dessus de l'enveloppe financière prévue par la commune et supérieures au coût moyen pratiqué pour ce type d'opération. Il a été décidé de consulter à nouveau les candidats afin de revoir l'aspect financier de leur offre.

CHANGEMENT D'UNE FENETRE DANS UN LOGEMENT COMMUNAL.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de changer une fenêtre qui est en très mauvais état, dans logement communal de Mme Bernat.

Un devis a été demandé à La Menuiserie Générale Marc de Varennes sur Têche, deux prix sont proposés :
- menuiserie bois pour un montant de 600,00 € HT ou menuiserie PVC à 645,00 € HT.

Après réflexion, les membres du conseil décident de choisir la menuiserie PVC à 645,00 € HT, soit 680,48 € TTC, et d'inscrire cette dépense au programme d'investissement du budget « Isolation aux bâtiments communaux ».

ACHAT D'UN RADAR PEDAGOGIQUE.

Lors d'un précédent conseil, et suite à un bilan d'étude des relevés de vitesse réalisés par l'UTT, à Floret et à s la D 23, les membres du conseil ont décidé d'acheter un radar pédagogique mobile.

Un devis a été réalisé par ÉLAN CITE – 44700 ORVAULT pour la fourniture d'un radar pédagogique mobile panneau solaire, pour un montant **de 2 369,46 € HT soit 2 843,35 € TTC.**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres acceptent le devis proposé par ELAN CITE, et demande l'ai au Conseil Départemental au titre des « Amendes de Police ».

TRAVAUX AU CAFE RESTAURANT

Le maire fait le point de l'avancement des travaux en cours du café restaurant. Il indique également qu'il y a eu 35 dossiers suite l'appel à candidature pour la gérance du café restaurant. Une pré sélection a eu lieu, 8 candidatures ont été retenues. Un jury est organisé, les candidats seront reçus les 25 et 26 septembre à Trézelles.

Il est décidé de réaliser un espace terrasse à l'avant de l'établissement (actuellement emplacement parking).

MODIFICATION STATUTAIRE AU SDE 03

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise l'adhésion des 3 communautés agglomération de Montluçon, Moulins, et Vichy au SDE.

SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE SDIS

Le Maire présente la convention proposée par le SDIS dont l'objet est d'accompagner les sapeurs-pompiers volontaires, notamment les journées en semaine. Certains sapeurs-pompiers étant également parents d'enfants scolarisés dans le RPI, ils ne peuvent se rendre disponibles à certaines heures de la journée, compte tenu du fait qu'ils assurent la garde de leurs enfants.

La commune et le service périscolaire s'engagent à prendre en charge, dans les créneaux horaires d'ouverture, les enfants des sapeurs-pompiers volontaires partis en intervention et qui se trouvent dans l'impossibilité de récupérer leurs enfants à la fin du temps scolaire.

Les sapeurs-pompiers volontaires pourront demander au SDIS de l'Allier le remboursement des frais éventuels engagés, sur présentation de la facture correspondante.

Les membres du conseil autorisent le maire à signer cette convention avec le SDIS de l'Allier.

INFORMATIONS DIVERSES

Effectif du RPI : 20 enfants sont scolarisés à Trézelles, en classe maternelle et 34 enfants à l'école de Varennes sur Têche.

Renouvellement dispositif 1 500 € de la Communauté de Communes pour le fleurissement, mobilier urbain de la commune, écorce.

Formation aux premiers secours : PSC1

Une formation de 7 heures, pour 12 personnes sera mise en place prochainement, en priorité pour le personnel de l'école du RPI, aux gestes de premiers secours. Les associations seront informées par courrier.

Bulletin municipal : il sera supprimé et remplacé par un document d'informations diverses sur la commune, trois fois par an.

Camping Municipal : Un bilan sera fait avec les gérants, dès la fin de la saison.